

AVIS D'OUVERTURE D'UNE ENQUETE PUBLIQUE

Préalable au Permis d'Aménager d'un terrain de 17 hectares sur le secteur de l'Aéroport, afin de permettre l'implantation de bâtiments ou entrepôts logistiques.

Par arrêté municipal n° 079 du 4 mars 2015, Monsieur Le Maire de la Commune de MAUGUIO a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet d'aménagement d'un terrain de 17 hectares, afin de permettre l'implantation de bâtiment ou entrepôts logistiques.

A cet effet, Monsieur Michel FREMOLLE, Architecte-Urbaniste a été désigné en qualité de Commissaire Enquêteur par le Président du Tribunal Administratif

L'enquête se déroulera à la Mairie de MAUGUIO, siège de l'enquête du **mardi 24 mars 2015 - 8h00 au vendredi 24 avril 2015 - 17h00**, soit 32 jours consécutifs.

Pendant toute la durée de l'enquête, du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 et le samedi de 9h00 à 12h00, le public pourra consulter le dossier du projet d'aménagement, consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête ou les adresser au commissaire enquêteur par correspondance à l'adresse suivante : Mairie de Mauguio - Place de la Libération -BP 20 - 34132 MAUGUIO cedex. Ce dossier comporte une étude environnementale ainsi que l'avis du Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable.

La personne responsable du projet auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est Mme DUMAS, Directrice du service de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme ou Mme ROBERT son Adjointe - tél : 04 67 29 05 01

Le Commissaire Enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations, en Mairie de Mauguio, aux heures et dates suivantes :

- **Mardi 24 mars 2015 de 9h00 à 12h00**
- **Mercredi 15 avril 2015 de 14h00 à 17h00**
- **Vendredi 24 avril 2015 de 14h00 à 17h00 (clôture de l'enquête)**

A l'expiration du délai d'enquête, le registre sera clos par le commissaire enquêteur qui disposera alors de trente jours pour établir et transmettre son rapport et ses conclusions motivées.

Pendant un an à compter du 22 mai 2015, le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur seront tenus à la disposition du public en Mairie de Mauguio. L'autorité compétente qui pourra adopter la décision d'approuver l'aménagement de 17 hectares au terme de l'enquête sera le Conseil Municipal de MAUGUIO.